

Une question ?

Service Relation Usagers - Depuis le 01/09/2025

- lundi, mardi et mercredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30
- jeudi 8h30-12h30 et 13h30-15h30
- vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Nous écrire : relation.usagers@sicoval.fr

Sicoval - 110 rue Marco Polo, 31670 LABEGE

Nous appeler : 05 62 24 02 02

Nous rencontrer : uniquement sur rdv - à prendre par
téléphone

Pour toute urgence pour eau / assainissement en-dehors des
horaires d'ouverture : 05 62 24 76 91

5124-047118-0110-2

SAS HECTARE

75 RN113

ZI LES PORTES DOMITIENNES CS30020

34741 VENDARGUES CEDEX

Régler ma facture

- par prélèvement : je me simplifie la vie !

Mensuel ou à l'échéance, je peux le demander pour mes
prochaines factures sur Sicoval.fr/demarches

- par Internet : Sicoval.fr (Paiement en ligne) ou payfip.gouv.fr
Identifiant structure publique 001084

Référence Dette : 2026-EA-00-2612000134

- par TIP : retourner le talon ci-dessous en suivant les
indications

- par chèque : à l'ordre du Trésor Public, dans la même
enveloppe que le talon ci-dessous, en suivant les indications

- sur place chez un buraliste / partenaire agréé* en espèces (
max. 300€) ou au SGC de Castanet-Tolosan (carte bancaire
acceptée), muni(e) de votre facture (*Impots.gouv.fr/paiement
-de-proximite)

Aucun paiement ne sera accepté au Sicoval

Limite de réclamation : 30 jours après la date de règlement

En cas de difficulté pour régler la somme demandée, je m'adresse au
comptable chargé du recouvrement : SGC de Castanet-Tolosan, 11
bld. des genêts, BP 92506, 31325 Castanet Tolosan Cedex (tél:
0562719020)

Titre émis et rendu exécutoire en application de l'article L.252A du
livre des procédures fiscales, conformément aux dispositions des
articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code général des collectivités
territoriales. La redevance est établie conformément aux dispositions
de l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales, et
à la grille tarifaire annuelle votée par délibération (consultable sur
sicoval.fr).

Recours contentieux : sous 2 mois à partir de la réception de la
facture, devant le tribunal judiciaire de Toulouse.

Datex, signez et envoyez le TIP dans
l'enveloppe jointe dûment affranchie.
Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos
coordonnées bancaires ne sont pas
renseignées sur le TIP ou si elles ont
changé. Ne jamais modifier le TIP.
Ne pas utiliser de trombone. Ne pas
plier ni agraffer ni coller.

Mandat de prélèvement SEP Aponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1350 6100 0024 8407 6900 031
Titulaire du compte : HECTARE

SAS HECTARE
75 RN113
ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS30020
34741 VENDARGUES CEDEX

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0310075070000000261200013426
ICS : FR68ZZZ437032
Référence : 4 TM 26 000002612000134 B 105 64
Créancier : SICOVAL

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

507610500266 HECTARE

13506100002484076900031

941133000175 74020000026120001340310074958706

4051

Détail au verso

Montants (€)
40,51

Distribution de l'eau potable

40,51

Montant total

Montant total à payer avant le 10/08/2026

40,51 €

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1103	I23IA722573	15		0			0	0
								0

Consommation facturée (m3)

Année	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
2026			38,40	2,11	40,51
2026	365 jours	8,78	8,78	0,48 (5.5%)	9,26
	365 jours x 1	29,62	29,62	1,63 (5.5%)	31,25
			38,40	2,11	40,51

DISTRIBUTION DE L'EAU

Location compteur	2026				
Prime fixe	2026				

Pour connaître la qualité de votre eau :

<https://www.sicova.fr/habiter/eau-et-assainissement>
ou sur demande auprès de nos services.

Les prix de l'eau et de l'assainissement

Ils sont déterminés en fonction des dépenses prévues pour alimenter les habitants en eau potable et traiter les eaux usées (achats d'eau, investissements sur les réseaux, réservoirs et stations d'épuration, charges du personnel...). Ils sont fixés chaque année par le Conseil de Communauté du Serval à l'exception des subventions de l'Agence de l'eau.



Coupure d'eau, restez informé.e !

Soyez informé.e en temps réel directement sur votre portable des coupures d'eau sur votre commune. Inscrivez-vous sur www.sicova.fr > rubrique Alertes SMS ou scannez ce QR code.

